

Projet de Budget Participatif de la Ville d'Esch-sur-Alzette "Ensemble pour une Ville Plus Solidaire"

Contents

1	Introduction	3
2	Contexte et Justification.....	3
3	Objectifs du Projet.....	4
4	Périmètre et Critères d'Éligibilité	4
4.1	Périmètre Géographique	4
4.2	Critères d'Éligibilité des Projets	4
4.3	Qui Peut Proposer un Projet ?	5
4.4	Qui Peut Voter ?	5
5	Méthodologie et Étapes du Processus.....	5
Phase 1:	Appel à Projets (Durée estimée : 8-10 semaines).....	6
Phase 2:	Analyse et Éligibilité des Projets (Durée estimée : 8-10 semaines).....	6
Phase 3:	Campagne de Communication et de Mobilisation (Durée estimée : 4-6 semaines)	6
Phase 4:	Vote Citoyen.ne (Durée estimée : 2-3 semaines)	6
Phase 5:	Annonce des Résultats et Lancement de la Réalisation (Durée estimée : 2-4 semaines) ..	7
Phase 6:	Réalisation des Projets (Durée estimée : 12-18 mois, variable selon les projets)	7
Phase 7:	Évaluation (En continu et à la fin du cycle)	7
6	Budget Prévisionnel	7
7	Calendrier Prévisionnel	8
8	Communication et Mobilisation.....	9
9	Gouvernance et Suivi	9
10	Évaluation du Projet	9
11	Gestion des Risques	10
12	Conclusion	11

1 Introduction

Voici une proposition détaillée pour un projet de budget participatif (« BP »), axée sur un objectif social, ouverte aux résident.es Eschois.es et dotée d'un budget maximum de 250 000 €. Ce plafond sera proposé lors de la détermination annuelle du budget communal pour l'année 2026.

Ce plafond pourra être adapté annuellement selon l'évolution du projet BP, l'évolution de la population, la situation financière de la Ville, etc.

2 Contexte et Justification

Ce document présente une proposition détaillée pour la mise en œuvre d'un BP au sein de la Ville d'Esch-sur-Alzette (« Ville d'Esch-sur-Alzette»). L'objectif principal est de renforcer la démocratie locale et la cohésion sociale en permettant aux citoyen.nes de proposer et de choisir directement des projets d'intérêt général. Doté d'une enveloppe plafonnée à 250 000 € (voir introduction), ce budget sera spécifiquement alloué à des initiatives ayant un impact social positif, visant à améliorer la qualité de vie de tous les habitant.es, à renforcer les liens communautaires et à soutenir les populations les plus vulnérables. Ce processus participatif s'inscrit dans une démarche de transparence, d'inclusion et de confiance mutuelle entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et ses habitant.es. Il vise à encourager l'engagement civique, à identifier les besoins réels du territoire perçus par ses habitant.es et à co-construire l'avenir de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

La participation citoyenne est un pilier essentiel d'une gouvernance locale efficace et légitime. Dans un contexte de défis sociaux et économiques croissants, il est primordial d'impliquer activement les habitant.es dans les décisions qui affectent leur quotidien. Le BP est un outil éprouvé de démocratie participative qui a démontré sa capacité à revitaliser le lien social, à favoriser l'émergence de projets innovants et à répondre de manière plus pertinente aux attentes de la population [\[1\]](#).

La Ville d'Esch-sur-Alzette fait face à divers enjeux sociaux, tels que le renforcement de la solidarité intergénérationnelle, l'amélioration de l'accès aux services pour tous, le soutien aux initiatives locales, ou encore l'aménagement d'espaces publics favorisant les rencontres et les échanges. Un BP ciblé sur des objectifs sociaux permettra de mobiliser l'intelligence collective des citoyens pour identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes à ces enjeux. L'ouverture du processus à tous résident.es Eschois.es de plus de 14 ans, sans distinction de nationalité, garantit une représentativité maximale et une légitimité accrue des projets sélectionnés.

Le montant alloué représentera une enveloppe significative permettant de financer, lors de la première année pour tester le processus, un seul projet structurant, ayant un impact réel et visible sur le territoire et la vie de ses habitant.es.

Suite à l'évaluation de la première édition, le collège échevinal pourra décider, lors des éditions suivantes, de réaliser plusieurs projets dans la limite de l'enveloppe financière y allouée.

3 Objectifs du Projet

Le projet de BP "Ensemble pour une Ville Plus Solidaire" vise les objectifs spécifiques suivants :

- **Stimuler l'engagement civique** : Encourager la participation active des habitant.es à la vie de leur ville.
- **Renforcer la démocratie participative** : Offrir aux résident.es Eschois.es un pouvoir de décision direct sur une partie du budget d'investissement de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- **Accroître la transparence de l'action publique** : Rendre visible l'utilisation d'une partie des fonds publics et le processus de décision.
- **Améliorer la cohésion sociale** : Financer des projets qui créent du lien entre les habitant.es, favorisent l'inclusion et la solidarité.
- **Répondre aux besoins sociaux** : Permettre l'émergence et la réalisation de projets répondant aux préoccupations et aux besoins sociaux identifiés par les citoyen.es eux/elles-mêmes.
- **Favoriser l'innovation locale** : Soutenir des idées nouvelles et créatives émanant de la société civile.
- **Améliorer le cadre de vie** : Réaliser des aménagements ou des actions concrètes qui bénéficient à la communauté et améliorent les espaces partagés.

4 Périmètre et Critères d'Éligibilité

Pour être éligibles, les projets proposés par les citoyen.nes devront respecter les critères suivants :

4.1 Périmètre Géographique

Le BP s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Les projets proposés doivent bénéficier à la communauté locale et être situés sur le domaine public ou dans des lieux accessibles au public (parcs, places, bâtiments municipaux, etc.).

4.2 Critères d'Éligibilité des Projets

Le thème du projet est « ensemble pour une Ville plus solidaire », et a pour critères d'éligibilité :

- **Objectif Social** : Le projet doit clairement viser à améliorer la cohésion sociale, l'inclusion, la solidarité, l'accès aux services sociaux, le soutien aux populations vulnérables, ou toute autre initiative ayant un impact social positif sur la communauté.
- **Intérêt Général** : Le projet doit bénéficier à un large public et ne pas servir des intérêts privés ou particuliers.

- **Faisabilité Technique et Réglementaire** : Le projet doit être réalisable techniquement par les services de la Ville d'Esch-sur-Alzette ou des prestataires externes, et respecter les normes et réglementations en vigueur (urbanisme, sécurité, accessibilité, etc.).
- **Coût Estimé** : Le coût total du projet, incluant les études, les travaux, les équipements et éventuellement les frais de fonctionnement initiaux (pour une durée limitée si nécessaire), doit être compatible avec l'enveloppe financière globale votée.

Lors des éditions suivantes, s'il était décidé de réaliser plusieurs projets, un seuil minimum et maximum par projet pourront être définis pour permettre le financement de plusieurs initiatives.

- **Compétence de la Ville d'Esch-sur-Alzette** : Le projet doit relever des domaines de compétence de la Ville d'Esch-sur-Alzette (aménagement urbain, espaces verts, équipements de proximité, actions sociales, culturelles, sportives, etc.).
- **Localisation** : Le projet doit être situé sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et, si applicable, sur le domaine public ou dans un lieu accessible au public.
- **Pérennité** : Le projet doit avoir une vocation à durer dans le temps, même si certains projets peuvent être des événements ponctuels ayant un impact social durable.
- **Non-lucrativité** : Le projet ne doit pas générer de bénéfices financiers pour les porteurs de projet.
- **Respect des Valeurs Démocratiques** : Le projet ne doit pas être discriminatoire, politique ou religieux.

4.3 Qui Peut Proposer un Projet ?

Toute personne physique âgée de plus de 14 ans résidant sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette peut proposer un projet. Les propositions peuvent être individuelles ou collectives (associations, collectifs d'habitant.es, conseils de quartier, etc.).

4.4 Qui Peut Voter ?

Toute personne physique âgée de plus de 14 ans résidant sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette pourra voter pour les projets éligibles. Un système de vérification de la résidence sera mis en place.

5 Méthodologie et Étapes du Processus

Le processus du BP se déroulera en plusieurs étapes clés, garantissant la transparence et l'implication citoyenne à chaque phase [\[2\]](#).

Phase 1: Appel à Projets (Durée estimée : 8-10 semaines)

- **Lancement de l'appel à projets** : Communication large auprès de la population via divers canaux (site web de la Ville d'Esch-sur-Alzette, réseaux sociaux, presse locale, affichage, réunions publiques).
- **Mise à disposition des outils de dépôt** : Création d'une plateforme en ligne dédiée au BP et mise à disposition de formulaires papier dans les lieux publics (Hôtel de Ville, Maison Sociale, Service Jeunesse, BiBSS, etc.).
- **Réception des propositions** : Collecte des projets soumis par les citoyen.nes.

Phase 2: Analyse et Éligibilité des Projets (Durée estimée : 8-10 semaines)

- **Première analyse administrative** : Vérification du respect des critères formels (coordonnées du porteur, complétude du dossier).
- **Analyse de l'éligibilité et de la faisabilité** : Examen approfondi de chaque projet par les services techniques et administratifs de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Cette étape évalue la conformité aux critères définis en section 4.2, estime le coût prévisionnel et la durée de réalisation. Des échanges avec les porteurs de projet pourront avoir lieu pour affiner les propositions ou demander des compléments d'information.
- **Publication de la liste des projets éligibles** : Communication transparente sur les projets retenus et les raisons de la non-éligibilité des projets écartés.

Phase 3: Campagne de Communication et de Mobilisation (Durée estimée : 4-6 semaines)

- **Présentation des projets éligibles** : Organisation d'événements publics (réunions, forums, expositions) pour permettre aux porteurs de projet de présenter leurs idées aux habitant.es.
- **Mise en valeur des projets** : Création de supports de communication (brochure, vidéos, articles) présentant chaque projet éligible de manière claire et attractive.
- **Mobilisation au vote** : Campagne d'information pour expliquer les modalités de vote et encourager la participation du plus grand nombre.

Phase 4: Vote Citoyen.ne (Durée estimée : 2-3 semaines)

- **Ouverture du vote** : Mise en place du système de vote (plateforme en ligne sécurisée, bureaux de vote physiques).
- **Vote** : Le projet ayant remporté le plus de votes sera réalisé.

Si dans l'avenir la Ville d'Esch-sur-Alzette décide de réaliser plusieurs projets chaque année, un vote « par panier » permettant à chaque citoyen.ne de choisir autant de projets que souhaités jusqu'à ce que le montant maximum alloué au BP soit atteint. [3]

- **Clôture du vote**

Phase 5: Annonce des Résultats et Lancement de la Réalisation (Durée estimée : 2-4 semaines)

- **Dépouillement et vérification des votes.**
- **Annonce officielle des projets lauréats :** Communication des résultats lors d'un événement public et via les canaux d'information de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Les projets sont classés par nombre de voix obtenues, et le projet retenu est celui qui peut être financé dans la limite de l'enveloppe financière maximum allouée.

Si dans le futur, la Ville d'Esch-sur-Alzette décidait de réaliser plusieurs projets chaque année, les projets seront classés par nombre de voix obtenues, et les projets retenus seront ceux qui, dans l'ordre des votes obtenus, peuvent être financés dans la limite de l'enveloppe financière maximum allouée.

Phase 6: Réalisation des Projets (Durée estimée : 12-18 mois, variable selon les projets)

- **Lancement de la phase de réalisation :** Les services de la Ville d'Esch-sur-Alzette ou des prestataires externes sont chargés de mettre en œuvre les projets lauréats.

Phase 7: Évaluation (En continu et à la fin du cycle)

- **Suivi de la réalisation :** Information régulière des citoyens sur l'avancement des travaux ou des actions.
- **Inauguration ou lancement des projets réalisés.**

6 Budget Prévisionnel

- **Évaluation du processus :** Recueil des retours d'expérience des citoyens, des porteurs de projet et des services de la Ville d'Esch-sur-Alzette pour améliorer les futures éditions.
- **Évaluation de l'impact des projets :** Analyse des bénéfices sociaux réels générés par les projets réalisés.

L'enveloppe globale dédiée lors de la première édition à la réalisation du projet lauréat, et éventuellement dans le futur aux projets lauréats est de maximum 250 000 €. Ce budget couvrira les coûts d'investissement liés à la réalisation du/des projet(s) (études, travaux, achats de matériel, etc.).

Il est important de noter que le budget global de l'opération "BP" inclut également des coûts de fonctionnement et d'animation qui ne sont pas prélevés sur l'enveloppe maximale de 250 000 € dédiée aux projets citoyens. Ces coûts comprennent :

- **Frais de communication et de promotion :** Création de supports, campagne d'information, événements de lancement et de clôture.

- **Frais d'animation et d'accompagnement** : Organisation d'ateliers, permanences, gestion de la plateforme en ligne.
- **Frais d'analyse et d'expertise** : Temps de travail des agents municipaux pour l'étude de faisabilité des projets.
- **Frais de mise en place et de gestion du système de vote.**
- **Frais d'évaluation.**

Une estimation de ces coûts de fonctionnement doit être réalisée en amont et prise en charge par le budget général de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Par exemple, pour une enveloppe de projet de 250 000 €, les coûts de fonctionnement peuvent représenter entre 10% et 20% de ce montant, soit entre 25 000 € et 50 000 €, selon l'ampleur de la communication et de l'accompagnement souhaités [\[4\]](#).

L'enveloppe financière maximum décidé par le collège échevinal sera répartie entre les projets lauréats en fonction du classement issu du vote citoyen, jusqu'à épuisement du budget. Lors de la première édition un seul et unique projet sera financé.

Il pourra être décidé pour les éditions suivantes de financer un plus grand nombre de projets (dans la limite du budget alloué au BP) pour diversifier les initiatives.

7 Calendrier Prévisionnel

Le calendrier détaillé sera affiné, mais voici une estimation des grandes étapes :

- **Mois 1-2** : Préparation (définition des règles détaillées, création des outils, formation des agents).
- **Mois 3-4** : Lancement et appel à projets.
- **Mois 5-7** : Analyse de l'éligibilité et de la faisabilité des projets.
- **Mois 8-9** : Campagne de communication et de mobilisation.
- **Mois 10** : Vote citoyen.
- **Mois 11** : Annonce des résultats et lancement de la réalisation.
- **Mois 12-24** : Réalisation des projets.
- **Mois 25** : Évaluation et bilan.

Ce calendrier est indicatif et pourra être ajusté en fonction des contraintes techniques et administratives.

8 Communication et Mobilisation

Une stratégie de communication robuste est essentielle pour garantir le succès du BP et assurer une large participation citoyenne [\[5\]](#), et ce notamment lors de la phase de dépôt de projets [\[6\]](#).

- **Identité visuelle** : Création d'une identité visuelle claire et attractive pour le BP.
- **Canaux de communication** : Utilisation de tous les canaux disponibles :
 - Plateforme en ligne dédiée (site web interactif).
 - Site web et réseaux sociaux de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
 - Presse locale (articles, interviews).
 - Affichage public (panneaux d'information, flyers, banderoles).
 - Supports papier (brochures explicatives, formulaires de dépôt et de vote).
 - Réunions publiques d'information et de présentation des projets.
 - Événements spécifiques (forums, stands sur les marchés).
 - Partenariats avec les associations locales, les écoles, les centres sociaux.
- **Messages clés** : Mettre l'accent sur l'opportunité offerte aux citoyens de décider, l'impact concret des projets sur la vie quotidienne, la simplicité du processus.
- **Transparence** : Communiquer régulièrement sur l'avancement du processus, la liste des projets soumis, éligibles, et lauréats, ainsi que sur la réalisation des projets.

9 Gouvernance et Suivi

Une attention particulière sera portée à la mobilisation des publics qui sont traditionnellement moins représentés dans les processus participatifs (jeunes, personnes âgées, habitant.es des quartiers prioritaires, personnes issues de l'immigration, etc.) en adaptant les canaux et les méthodes de communication.

La mise en œuvre du BP nécessite une structure de gouvernance claire.

10 Évaluation du Projet

Des outils de suivi interne seront mis en place pour monitorer l'avancement de chaque étape et la réalisation des projets lauréats.

- **Pilotage politique** : Un élu référent ou un comité de pilotage composé d'élus sera responsable de la supervision politique du projet.

- **Coordination administrative** : Un service ou une équipe dédiée au sein de la Ville d'Esch-sur-Alzette sera responsable de la coordination opérationnelle du processus (gestion de l'appel à projets, analyse, organisation du vote, suivi de la réalisation).
- **Rôle des services techniques** : Les services techniques (urbanisme, espaces verts, voirie, etc.) joueront un rôle crucial dans l'analyse de faisabilité et la réalisation des projets.

L'évaluation du BP est essentielle pour mesurer son impact et identifier les axes d'amélioration pour les éditions futures.

Des enquêtes de satisfaction, des entretiens qualitatifs et des indicateurs quantitatifs seront utilisés pour collecter les données nécessaires à l'évaluation. Un rapport d'évaluation sera produit à la fin du cycle.

- **Évaluation du processus** :
 - Nombre de projets soumis.
 - Nombre de porteurs de projet différents.
 - Nombre de projets éligibles.
 - Nombre de votants (taux de participation).
 - Diversité des participants (âge, quartier, catégorie socio-professionnelle).
 - Satisfaction des participants (porteurs de projet, votants).
 - Coût global de l'opération (fonctionnement + investissement).
- **Évaluation de l'impact des projets réalisés** :
 - Nombre de personnes bénéficiaires des projets.
 - Perception de l'amélioration de la cohésion sociale ou de la qualité de vie.
 - Utilisation des équipements ou espaces créés.
 - Pérennité des actions financées.

11 Gestion des Risques

Plusieurs risques potentiels peuvent affecter le bon déroulement d'un BP. Une identification et une anticipation de ces risques sont nécessaires.

- **Faible participation** : Risque que peu de projets soient soumis ou que peu de citoyens votent.

- *Mesures d'atténuation* : Stratégie de communication et de mobilisation intensive, simplification du processus de dépôt et de vote, accompagnement des porteurs de projet, implication des acteurs locaux.
- **Projets non éligibles ou irréalisables** : Risque qu'une grande partie des propositions ne respectent pas les critères ou soient trop coûteuses/complexes.
 - *Mesures d'atténuation* : Communication très claire sur les critères d'éligibilité, accompagnement en amont des porteurs de projet, analyse rigoureuse et transparente de la faisabilité par les services.
- **Déception des porteurs de projet non retenus** : Risque de frustration pour les citoyens dont les projets ne sont pas sélectionnés.
 - *Mesures d'atténuation* : Communication transparente sur le processus de sélection et les raisons de la non-éligibilité, valorisation de toutes les idées soumises (même non retenues), orientation possible vers d'autres dispositifs de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- **Difficultés dans la réalisation des projets lauréats** : Retards, dépassements de budget, problèmes techniques.
 - *Mesures d'atténuation* : Analyse de faisabilité rigoureuse en amont, planification réaliste, suivi attentif de la réalisation par les services, communication transparente en cas de difficultés.
- **Contestations des résultats du vote** : Risque de remise en cause de la légitimité du processus de vote.
 - *Mesures d'atténuation* : Mise en place d'un système de vote sécurisé et transparent, communication claire sur les règles de vote, possibilité de contrôle.

12 Conclusion

Le projet de BP "Ensemble pour une Ville Plus Solidaire" représente une opportunité majeure de renforcer le lien entre l'administration de la Ville d'Esch-sur-Alzette et ses habitant.es, de stimuler l'engagement citoyen et de co-construire des projets qui répondent concrètement aux besoins sociaux du territoire. Avec une enveloppe dédiée de 250 000 €, ce dispositif permettra de financer des initiatives variées et innovantes proposées par les citoyens eux-mêmes. Sa mise en œuvre réussie repose sur une méthodologie claire, une communication proactive, un accompagnement des porteurs de projet et une évaluation rigoureuse. En investissant dans ce processus de démocratie participative, la Ville d'Esch-sur-Alzette fait le choix de la confiance dans l'intelligence collective de ses habitant.es pour bâtir ensemble une ville plus solidaire, inclusive et dynamique.

Authoritative Sources

1. Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). (n.d.). *Les budgets participatifs : un levier pour la participation citoyenne*. Consulté le 19 mai 2025. [[ANCT](#)]
2. OECD. (2020). *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*. OECD Publishing. [[OECD](#)]
3. Système de vote utilisé par la commune de Dudelange lors de son BP en juin 2023.
A titre d'exemple on peut opter pour un projet de 140.000€, un de 50.000€, un de 25.000€, deux de 10.000€ et trois de 5.000€.
4. Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA). (2017). *Participatory Budgeting: A Guide for Practitioners*. International IDEA. [[International IDEA](#)]
5. Council of Europe. (2017). *Guidelines on Civil Participation in Political Decision-Making*. Council of Europe Publishing. [[Council of Europe](#)]
6. Comme souligné dans les conclusions du rapport d'évaluation du premier budget participatif de la Ville de Dudelange (Juin 2023 PLDP).
7. Goldfrank, B. (2011). *Deepening Local Democracy in Latin America: Participatory Budgeting in Porto Alegre*. Ashgate Publishing, Ltd.